



Directive 507 (1995)¹

Activités des institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international)

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée se réfère à sa [Résolution 1057 \(1995\)](#) relative aux activités des institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international).
2. Etant donné que le financement des institutions de Bretton Woods est assuré en grande partie par des États membres du Conseil de l'Europe, l'Assemblée souhaite renforcer sa coopération avec ceux-ci et suivre leurs activités et leurs politiques, et, à cette fin, invite sa commission des questions économiques et du développement à lui présenter régulièrement des rapports sur cet aspect.

1. Voir [Doc. 7256](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteuse: Mme Verspaget. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 15 mars 1995.

